

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 11 mars 2024

Délibération ou arrêté n° 10

Date de convocation :
5/03/2024

Date d'affichage :
5/03/2024

Nombre de membres :

en exercice : 19
présents : 15

Votes pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

Objet :

Affectation du résultat de
l'exploitation de l'exercice
2023 - Commune

L' an deux mille vingt quatre, le onze mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Chaulnes, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des votes de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry Linéatte, Maire.

Étaient présents : M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie – Copé, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Claude Merlin, M. Philippe Cheval, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, M. Aires Ferreira, Mme Virginie Masson, Mme Claire Lecot – Robit, M. Thomas Poulet, Mme Emilie Aberbour, M. Grégory Devaux.

Étaient excusés : Mme Maryse Hochart avec pouvoir à M. Thierry Linéatte
Mme Géraldine Lefèvre avec pouvoir à M. Arnaud Noblécourt
M. Xavier Dubernard avec pouvoir à M. Régis Lecot
Mme Angéline Darras avec pouvoir à Mme Anne Lebrun-Merlin

Mme Anne Lebrun - Merlin a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 ;
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023 ;
- Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2022	Affectation du résultat 2022	Résultat de l'exercice 2023	Restes à réaliser (Recettes Dépenses)	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INV	-39 570,72 €		-390 042,34 €	952 364,87€ 455 072,53€	497 292,34€	67 679,28 €
FCT	719 655,61€	39 570,72 €	164 914,77 €			844 999,66 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

- Décide

- d'affecter le résultat comme suit :

Copie rendue exécutoire après
dépôt en Préfecture le
4/03/2024

Date de publication et notification
du 15/03/2024

Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le

ID : 080-218001782-20240311-102024-DE

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022

Affectation obligatoire :

A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation complémentaire en réserves (c/1068)

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)

Total affecté au c/1068 (titre à émettre) :

390 042,34 €

454 957,32€

390 042,34 €

DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023

Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement

0,00 €

Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté

-429 613,06€

Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté

454 957,32€

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

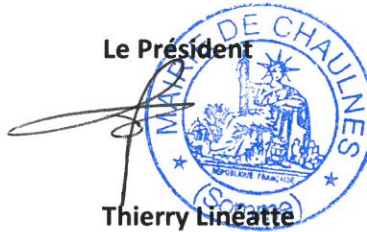
Pour copie conforme.

La secrétaire de séance



Mme Anne Lebrun – Merlin

Le Président



Thierry Linéatte